

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE  
\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 8 DÉCEMBRE 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
16	13	13 + 3 pouvoirs

Date de convocation 4 décembre 2025
--

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à dix-neuf heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Pascal DURAND**, 2ème adjoint.

Présents : **Cathy GREINER, Pascal DURAND, Dominique ROUSSEAU, Marie-Claude CARDOT, Christine MEYER, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Stéphanie HINDELANG, Sébastien FRESSE, Laurent NOISETTE, Jean-Claude ROMARY, Frédérique SIMONIN, Christian BOURGAUX.**

Absents : .

Représentés : **Anne ROZAIRE pouvoir donné à Jean-Claude ROMARY, Séverine HUSSON pouvoir donné à Sébastien FRESSE, Marcel TEDESCO pouvoir donné à Pascal DURAND.**

**Madame Stéphanie HINDELANG** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : 61\_2025 : Demande de subvention à la CCMM au titre du fonds de soutien aux investissements communaux pour aménagement de la rue de Mirecourt (1ère phase)**  
**N° de délibération : 61\_2025**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	3	16	0	0	0

Par délibération en date du 8 décembre 2022, la Communauté de Communes Moselle Madon (CCMM) a instauré un fonds de soutien aux investissements des communes membres, dans le cadre du pacte fiscal adopté en mars 2022. Ce fonds a pour vocation de contribuer au financement des opérations d'investissement conduites sous maîtrise d'ouvrage communale, dès lors qu'elles participent, de manière générale, à l'effort d'équipement et d'amélioration des services rendus à la population au sein du territoire intercommunal.

Sont ainsi éligibles les projets de requalification urbaine et d'aménagement de bourg, les équipements scolaires ou sportifs, les opérations de rénovation énergétique, le développement des énergies renouvelables, les aménagements cyclables et piétonniers, l'aménagement et la renaturation d'espaces naturels ou artificialisés, ainsi que les projets de restauration ou de valorisation du patrimoine, cette liste n'étant pas exhaustive. La dotation attribuée à chaque commune est proportionnelle à sa population. À ce titre, la commune de Flavigny-sur-Moselle bénéficie d'une enveloppe de **50 000 €**, correspondant à la stratification démographique des communes comprises entre 1 500 et 2 000 habitants.

Sur cette dotation :

- **15 497 €** ont été mobilisés en janvier 2025 pour financer la végétalisation de plusieurs points du village ;
- **10 074 €** ont été attribués en novembre 2025 pour accompagner le projet de végétalisation de la cour de l'école.

À ce jour, il demeure un solde disponible de **24 429 €**.

Le Président propose d'affecter ce solde au financement de la **première phase de l'aménagement de la rue de Mirecourt**, projet dont le coût prévisionnel s'élève

à **425 417 € HT**. Il rappelle que cette voie supporte une problématique importante de circulation et de stationnement liée à la présence de l'établissement régional d'enseignement adapté François-Richard Joubert, qui accueille plus de 200 élèves à mobilité réduite.

Le projet vise à optimiser les usages de la voirie, réduire la vitesse des véhicules, sécuriser les déplacements et organiser un partage de chaussée intégrant des couloirs dédiés à la circulation cyclable. L'éligibilité de l'opération a d'ores et déjà été prévalidée par les services de la CCMM.

Malgré les subventions obtenues jusqu'à présent, **le reste à charge pour la collectivité s'élève à 30% de la dépense**, ce qui justifie pleinement la sollicitation du solde du fonds de soutien intercommunal.

Considérant la délibération de la Communauté de Communes Moselle Madon (CCMM) en date du 8 décembre 2022 instaurant un fonds de soutien aux investissements des communes membres dans le cadre du pacte fiscal adopté en mars 2022 ;

Considérant que la commune de Flavigny-sur-Moselle bénéficie, au titre de ce fonds, d'une dotation de 50 000 €, dont 15 497 € ont été utilisés en janvier 2025 pour la végétalisation de divers secteurs de la commune, et 10 074 € en novembre 2025 pour la végétalisation de la cour de l'école ;

Considérant que le solde disponible s'élève à ce jour à 24 429 € ;

Considérant que la commune a engagé la première phase du projet d'aménagement de la rue de Mirecourt, pour un montant de 425 417 € HT, destiné notamment à sécuriser la desserte de l'établissement régional d'enseignement adapté François-Richard Joubert accueillant plus de 200 élèves à mobilité réduite, à apaiser la circulation, à optimiser le stationnement et à intégrer des cheminements cyclables ;

Considérant que l'éligibilité de cette opération au fonds de soutien intercommunal a été préalablement validée par les services de la CCMM ;

Considérant que, malgré les subventions déjà obtenues, le reste à charge pour la commune s'élève à 30 % du coût total de la première phase des travaux ;

En conséquence, Le Président propose à l'assemblée communale :

- De solliciter auprès de la Communauté de Communes Moselle Madon **la mobilisation du solde restant du fonds de soutien aux investissements, soit un montant de 24 429 €**, au titre de la première phase du projet d'aménagement de la rue de Mirecourt.
- D'autoriser le Maire à signer tout document, formulaire ou correspondance nécessaires au dépôt et au suivi de cette demande de subvention.
- De dire que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Affiché le 9 décembre 2025

Pascal DURAND,

2ème adjoint

